

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
06.11.72.52.06

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 JUILLET 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME PATRICIA SAEZ / M. JEAN-CLAUDE FÉRAUD**

OBJET : Centres sociaux : 3ème répartition des crédits de fonctionnement et 1ère répartition en investissement - Exercice 2020.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux définie par la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément «centre social» délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre). 58 sont implantés dans Marseille et 39 dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette troisième répartition en fonctionnement et première répartition en investissement intéressent :

- l'animation globale et la coordination de 17 structures localisées à Aix-en-Provence, La Ciotat, Istres, Marseille et à Saint-Martin-de-Crau ;
- 53 projets spécifiques présentés par 28 structures situées à Aix-en-Provence, Fos-sur-Mer, Marseille, Martigues, Miramas, Port-de-Bouc, Salon-de-Provence et Vitrolles ;
- l'équipement et la réalisation de travaux de 13 centres sociaux, situés à Aix-en-Provence, La Ciotat, Vitrolles, Marseille, Puyricard et Salon-de-Provence.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer à ces centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2020, un total de 415 744 € répartis comme suit :

- montant global des subventions de fonctionnement au titre de l'animation : 204 462 €
- montant global des subventions de fonctionnement pour les projets spécifiques : 141 000 €
- montant global des subventions d'investissement : 70 282 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL